

Augmentation de capital de la Compagnie de Saint-Gobain réservée aux adhérents du PEG

2025

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Domicile :

Société :

À remettre au Service des Ressources Humaines de votre établissement entre le **10 mars et 24 mars 2025** inclus.

Bulletin individuel de versement

Je déclare adhérer au Plan d'Épargne de Groupe (PEG) 2025 et demande, de façon irrévocable, le versement pour mon compte à ce plan d'épargne.

Je souhaite verser :

sur le compartiment **Saint-Gobain Avenir Monde** (formule classique), via le FCPE Saint-Gobain Relais 2025 Monde qui sera ultérieurement absorbé par le compartiment Saint-Gobain Avenir Monde

Montant versé: CHF (le prix de l'action sera publié le 10 mars 2025)

Mode de versement*, Vous pouvez choisir un seul mode de versement :

- Paiement au moyen du bulletin de versement en faveur de votre société jusqu'au 24 mars 2025**
 Avance sur salaire (maximum 10% du salaire mensuel sur 6 mois) commençant en avril 2025

* Si vous avez coché toutes les cases ou aucune, ce bulletin de souscription sera caduc.

Je déclare :

- avoir pris connaissance de la brochure d'information, du document d'information clef et du règlement du FCPE;
- remplir les conditions permettant d'adhérer au plan, en particulier d'avoir une ancienneté de trois mois dans le Groupe (mesuré entre le 1^{er} janvier 2024 et le dernier jour de la période de souscription, soit le 24 mars 2025) **et de disposer au moment de l'offre d'un contrat de travail non-résilié, c'est-à-dire non-résilié jusqu'au dernier jour de la période de souscription** ;
- que le présent bulletin de souscription est ma seule adhésion à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Saint-Gobain en 2025 ;
- effectuer un versement qui ne dépasse pas 25% de ma rémunération annuelle brute (incluant les bonus) au titre de 2024 ou une estimation de ma rémunération annuelle brute au titre de 2025.
- Le prix de souscription m'a été communiqué avant la période de souscription.

J'ai bien noté les informations suivantes :

- Je reconnais que mon investissement est lié au prix de l'action Saint-Gobain qui peut évoluer à la hausse comme à la baisse ;
- Je reconnais que les actions souscrites dans ce plan donneront droit à des dividendes distribués au titre de 2026 et des années suivantes (elles ne donneront pas droit à des dividendes versés en 2025 au titre de 2024). Tout dividende versé au titre des actions, tant que ces actions restent investies dans le FCPE, sera réinvesti via le FCPE en mon nom dans des actions Saint-Gobain supplémentaires et ne me sera pas versé directement. Ces dividendes réinvestis donneront lieu à l'émission de parts supplémentaires (ou de fractions de parts) du FCPE. Dans l'hypothèse où le montant total des demandes de souscription dépasserait celui de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration de Saint-Gobain, à savoir 8,992,952 actions, Saint-Gobain procéderait à une réduction des montants initialement souscrits par chacun des adhérents. Chaque adhérent en serait averti personnellement et recevrait, le cas échéant, le solde correspondant à la différence entre son versement initial et le montant définitivement souscrit pour son compte. Sont concernés tous les adhérents à l'augmentation de capital 2025 ;
- J'ai bien noté que tous les versements effectués dans la formule classique pendant la période de souscription sont placés sur le FCPE d'attente Saint-Gobain Relais 2025 Monde. Ce Fonds souscrit à l'augmentation de capital 2025 ; il sera ensuite absorbé par le compartiment Saint-Gobain Avenir Monde après décision du Conseil de Surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). J'ai bien noté que la valeur de mon investissement est liée à l'évolution du cours de l'action Saint-Gobain fixé en euros et j'assume donc un risque sur le montant de mon apport personnel investi dans la formule classique ;
- Je reconnais que je recevrai au moment du rachat de mes parts du FCPE un montant libellé en euros ou sa contrevaletur en francs suisses à la valeur des actions Saint-Gobain à la date de ce rachat. Etant donné que les actions sont libellées en euros, je reconnais ne bénéficier d'aucune protection et garantie en cas de dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse;
- Je recevrai des parts de FCPE qui seront indisponibles, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, pendant une période d'environ 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} mai 2030 (veuillez-vous référer à la brochure d'information pour les informations concernant la période d'indisponibilité et les cas de déblocage) ;
- J'ai accès sur demande aux versions anglaises des règlements du PEG 2025, règlement du FCPE « Saint-Gobain Avenir Monde », le règlement du FCPE « Saint-Gobain Relais 2025 Monde », et document d'enregistrement universel de Saint-Gobain ;
- Pour que ma souscription soit valable, mon bulletin de souscription et le moyen de paiement choisi doivent être impérativement remis pendant la période de souscription au lieu indiqué dans la partie haute du présent bulletin de souscription ;
- En cas de différence entre la somme figurant sur mon moyen de paiement et la somme indiquée sur le présent bulletin, ma souscription ne sera pas valable ;
- En cas de défaut de paiement, ma souscription sera résolue de plein droit ;
- En cas de défaut de paiement de mon règlement par virement bancaire, ou si je n'ai pas remboursé l'intégralité des avances de trésorerie restant dues à mon employeur lors de mon départ de la société ou lors de ma sortie anticipée du Plan, ma souscription pourra être annulée à hauteur du montant non honoré. Le présent bulletin de souscription emporte irrévocablement mandat à mon employeur et au teneur de compte conservateur du FCPE de faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de mes parts du FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues à raison de ma souscription.

Avertissement - « U.S. persons »

- Je comprends que l'offre n'est pas ouverte aux « US Persons » et je certifie que je ne suis pas une "US person" (i.e. Je ne suis pas domicilié aux Etats-unis et je ne suis pas citoyen des Etats-Unis). J'ai bien noté que plus d'informations sur cette restriction sont disponibles dans le règlement du FCPE, ainsi que sur le site Internet de la société de gestion : www.amundi.com/Footer/Quicklinks/Mentions-legales.

Augmentation de capital de la Compagnie de Saint-Gobain réservée aux adhérents du PEG

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR LA RUSSIE ET LA BIÉLORUSSIE

- En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un état membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre.
- En conséquence, je déclare :
- ne pas être un ressortissant russe ou un résident de Russie, sauf à présenter par ailleurs la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un état membre de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces états;
- ne pas être un ressortissant biélorusse ou un résident de Biélorussie, sauf à être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un de ces Etats membres.
- J'autorise l'utilisation, la collecte, le stockage et la communication des données inclues dans le bulletin de souscription et en cas de déblocage anticipé dans le cadre d'un processus d'un traitement de données dont Saint-Gobain, dont le siège social est à 12 place de l'Iris, 92 400 Courbevoie, 542 039 532 R.C.S. Nanterre, est responsable. La base légale de ce traitement des données est l'exécution du contrat de souscription (c'est-à-dire la présente acquisition). Je comprends que toutes les données ci-dessus et en cas de déblocage anticipé sont nécessaires pour ma participation au PEG 2025 et afin de faire valoir mes droits à souscrire à des parts. Je reconnais que ces données seront communiquées et transférées en France, et traitées par Saint-Gobain, mon employeur et par AMUNDI ESR, dont le siège social est au 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France (adresse postale : 26956 VALENCE CEDEX 9, France), dans le cadre du PEG 2025, la gestion du PEG et le stockage informatique de ces données, et de toute transaction résultant directement de celles-ci. Je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à toute information me concernant en contactant le département des ressources humaines de Saint-Gobain. Les données seront conservées le temps nécessaire à l'implémentation du PEG et la gestion de mes avoirs (c'est-à-dire au moins pour la durée de la période d'indisponibilité fixée par le plan). J'ai le droit de contacter la CNIL (l'autorité de protection des données personnelles) pour les besoins de la protection de mes données. Le data protection officer de l'émetteur peut être contacté à l'adresse suivante privacycontact.CSG.FR@saint-gobain.com.
- Enfin, je reconnais que mon employeur peut être tenu de fournir à certaines administrations fiscales cantonales des informations sur ma participation au plan de participation des travailleurs et sur les revenus qui en découlent.
- Je comprends que cette offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons » et par conséquent, je certifie que je ne qualifie pas comme telle « U.S. Person ». Je note que des informations complémentaires concernant cette restriction sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com

Date :

Signature :

Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »